

## SECTION DE LA MOSELLE

## VISITE DU MINISTRE MOSCOVICI A METZ le 21 octobre 2013

Compte-rendu de l'audience à la Préfecture ce jour à 11h20

A l'occasion de la visite de notre Ministre à Metz dans le cadre du "Pacte Lorraine 2014-2016", FO-DGFIP a sollicité une audience afin d'exposer ses revendications. L'entrevue s'est déroulée pendant 3/4h avec le Directeur de cabinet adjoint du Ministre François ADAM représentant le Ministre.

**FO-DGFIP a souligné qu'étant en face cette fois du bon interlocuteur, nous attendons enfin d'avoir des réponses concrètes à des dossiers renvoyés tant par nos responsables locaux que nationaux vers des décisions ministérielles.**

➤ Emplois /Restructurations

FO-DGFIP a dénoncé le climat général régnant dans nos services, résultant des suppressions d'emplois ( 136 emplois supprimés en 5 ans en Moselle)et des restructurations qui entraînent de plus en plus de situations explosives et conflictuelles dans les services,

**Réponse** : « des efforts de productivité seront toujours demandés à la DGFIP, la dématérialisation sera poursuivie, le gouvernement a fait des choix pour respecter son engagement de réduction du déficit budgétaire. S'agissant des restructurations l'avenir devrait s'annoncer meilleur, le projet stratégique n'étant pas de la même ampleur que la fusion»

Bref on craint le pire !

S'agissant des conditions de travail partout dégradées, FO a rappelé que notre employeur l'Etat était comme tout employeur privé responsable de la santé physique et mentale de ses agents au travail, agents à qui l'on demande toujours plus de polyvalence et de rendement.

FO-DGFIP est intervenu également sur deux dossiers locaux.

➤ Indemnité de résidence des communes minières :

Rappel :Le versement de cette indemnité a été supprimé à compter du 01/07/2013 pour les agents concernés de la DRFIP 57, suite à un courrier du ministre du Budget, M Cazeneuve en date du 17 juin 2013.

Suite à une intervention de la Fédération des fonctionnaires FO saisie de ce dossier, **une réponse favorable des Ministres a été faite en date du 25/09/2013 en ces termes :**

*« Afin de remédier à cette situation et de permettre aux agents de ne subir aucune perte de pouvoir d'achat, une mise en place d'une compensation des montants précédemment versés au titre de l'indemnité de résidence sera mise en place avec un versement rétroactif au 01/07/2013. »*

FO-DGFIP a exigé avec force lors de cette audience la même célérité dans le reversement que dans le prélèvement.

**Réponse :**

**« Le dispositif d'une indemnité compensatrice sera mis en œuvre avant la fin de l'année par décret du Ministre » Dont acte**

➤ Perte indemnité de résidence pour les agents travaillant à la T.Hospitalière Mercy :

Cette suppression depuis le 01/01/2013 de versement pour les agents résulte du transfert de l'hôpital de Metz à Ars-Laquenexy. FO-DGFIP a demandé que soit prévu un système dérogatoire pour les agents victimes de cette restructuration.

**Réponse** : « on a fait une application des textes, on est dans une autre zone »